



Tél. : 03 20 07 17 60
Fax : 03 20 07 90 19
e-mail : contact@ville-emmerin.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L.2121-9 du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal de la commune d'EMMERIN se réunira, en séance (1) ordinaire, à la nouvelle salle du Conseil de la Mairie, 1 rue des Fusillés, le JEUDI 05 MARS 2026, à 18 H 00.

FAIT À EMMERIN, LE 23 FÉVRIER 2026

LE MAIRE,
Danièle PONCHAUX



ORDRE DU JOUR (2) :

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du P.V. de la séance précédente (8 décembre 2025).
- Décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences.
- Finances :
 - fiscalité directe, vote des taux d'imposition 2026,
 - adoption du Budget Primitif 2026,
 - participation aux frais de fonctionnement à l'école de BEAUCAMPS Sainte Marie,
 - prix des maisons fleuries et jardins familiaux 2025,
 - répartition des recettes des concessions du cimetière.
- Personnel :
 - révision du tableau des effectifs, création de 3 postes,
 - création d'une activité accessoire à l'école de Musique,
 - rémunération de l'encadrement nocturne des séjours de vacances,
 - mise en place d'un régime indemnitaire pour la filière culturelle.
- Divers :
 - convention de mise à disposition d'équipements, au Club Emmerinois de Tennis,
 - convention avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé,
 - servitude de passage de Madame BAILLY,
 - rétrocession de voiries, clos de la Cense.
- Informations diverses.

(1) Ordinaire ou extraordinaire.

(2) La mention de l'ordre du jour est obligatoire.